

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms Tristan

Nom BUERNE

Né le 04 Septembre 1983
à 13 heures 30
à BERGEAC (DORDOGNE)
de (1) Didier, Fernand, Lucien
BUERNE
et de (1) Elisabeth, Marie
LACOUR

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 725
le (2)

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

MARIAGE célébré à TREFOLS [Marne]
le 20 Août 2011 à 14 heures 30
Les futurs époux ont déclaré (4) qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 41

, le 20 Août 2011

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (3)

Mariage dissous. Convention de divorce
déposée au rang des minutes de Maître BEUVE,
Notaire à Paris (17e), le 30 décembre 2019.
A Trefols, le 21.01.2020, le Maire, P. J. Vie

(1) Prénoms et nom du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à »

ÉPOUSE OU MÈRE

Prénoms Candice, Martine, Patricia

Nom VIE

Né le 15 Juin 1988
à 6 heures 10
à CHATEAU-THIERRY (AISNE)
de (1) Patrick, José, Maurice
VIE
et de (1) Martine, Marie-Anne
GRANDPIERRE

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 452
le (2)

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 41
le 20 Août 2011
L'officier de l'état civil
Sceau
2. Adjoint
P. J. Vie

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

.....
.....
.....

ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

.....
.....
.....

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

le

à

..... 10 heures 17

est né(e) (1) Livio, Patrick, Didier

BUERNE,

du sexe masculin
à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)
reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le

17 octobre 2012
L'officier de l'état civil
Sceau


MENTIONS MARGINALES (4)

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 1305

le 9 septembre 2014

à 20 heures 20'
est né(e) (1) *Loeven Paul*
BUERNE'

du sexe *masculin*
à *Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)*
reconnu(e) (2)

par (3) */*
Délivré conforme aux registres, le 11 septembre 2014



MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

le

à heures
est né(e) (1)

du sexe

à

reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.